

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 679

31 mars 2010

SOMMAIRE

Acertis	32588	Josjha Software S.à.r.l.	32564
Advanced Biological Laboratories S.A.	32580	Katoen Natie Group S.A.	32589
Altrimenti & Associés S.à r.l.	32573	Kingreal Company S.A.	32587
Augustus International S.à r.l.	32571	KKR Columba Three S.à r.l.	32546
Caracol S.A.	32579	Light Industrial Holding	32569
China Solar Photovoltaic S.A.	32582	LoveArt S.A., SPF	32567
China Solar Photovoltaic S.A.	32555	LSF6 Rio S.à r.l.	32562
Chrysalis Investment S.A.	32585	Luna Bianca S.à.r.l.	32589
CITE CINE	32579	Luxfina S.A.	32586
CNPV Solar Power S.A.	32582	LW Forum Absolute Return Investment S.à.r.l.	32580
CNPV Solar Power S.A.	32555	Lynton Group Limited	32572
Coiffure Yvette S.à.r.l.	32585	Maya Invest S.A.	32588
Coprosider International S.A.	32580	MediaPolis S.A.	32572
Cuauhtemoc S.A.	32576	MGTS Finance S.A.	32576
Dexton Software Corporation S.à r.l.	32564	MyCab International	32589
Energhe Lux S.A.	32568	Olyna Investments S.A.	32582
EPREC Investments S.à.r.l.	32587	Parapharmacie S.à r.l.	32585
Euro-Méditerranéenne de Tourisme Rési- dentiel S.A.	32592	Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	32554
Fliesen Creativ S.à r.l.	32556	Pearl Air S.A.	32584
F. Schiltz	32576	Priserco S.A.	32580
GPT Halverton S.à r.l.	32571	ProArtis S.A., SPF	32566
GWM Renewable Energy I S.A.	32556	Puula S.à r.l.	32586
Holfin S.A.	32579	Quellhorst Minderhout S.A.	32587
Immobilière de l'Allée S.A.	32588	Real Estate Associates	32572
Impex International S.A.	32583	Real Estate Associates	32576
Impex International S.A.	32583	Sador Luxembourg S.A.	32588
Impex International S.A.	32584	Solano Holding S.A.	32572
Impex International S.A.	32584	Stanley	32583
Inoracc S.à r.l.	32584	Studio 7 S.à r.l.	32589
Interlux Asset S.A.	32585	Tagus Re S.A.	32586
Internos S.à r.l.	32571	Tagus Re S.A.	32587
Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	32586	Treveria Properties S.à r.l.	32572
Invista European Real Estate Bel-Air Hol- dings S.à r.l.	32559		

KKR Columba Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.437.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the tenth day of February,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

KKR Columba One S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending (the "Appearing Party").

The Appearing Party was represented by Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 10 February 2010. The proxy form, signed *ne varietur* by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

Articles of Incorporation

The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "KKR Columba Three S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber Shares

KKR Columba One S.à r.l. 12,500 Shares

Total 12,500 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name KKR Columba Three S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

General Meeting of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1.- Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The registered office of the Company is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

KKR Columba One S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social est établi à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la "Partie Comparante").

La Partie Comparante est représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration du 10 février 2010. La procuration, signée "ne varietur" par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire:

Statuts

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KKR Columba Three S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve

établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
KKR Columba One S.à r.l.	12.500 Parts Sociales
Total	<hr/> 12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination KKR Columba Three S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Assemblée Générale de la Société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

- 1.- Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le siège social de la Société est établi à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille trois cents Euro.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6760. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030498/433.

(100028190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Im Jahre zweitausendundneun, den achtzehnten September um 14.55 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107.523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft (société en commandite par actions) PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, als Investmentgesellschaft für Anlage in Risikokapital gemäss Gesetz vom 15. Juni 2004 qualifiziert, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 9. Februar 2007 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B122.458, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2420 vom 28. Dezember 2006, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER am 30. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 173 vom 14. Februar 2007.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zwei Millionen vierhunderteinundachtzigtausend fünfhundertdreizehn Euros und nulleins Cents (2.481.513,01 EUR), eingeteilt in zwei Millionen einhundertdreiundsiebzigtausend siebenhundertachtundsechzig Komma elf (2.173.768,11) Manager-Aktien und dreihundertsiebentausend siebenhundertvierundvierzig Komma neunzig (307.744,90) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 688,34.- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von 1.- EUR (zuzüglich Emissionsagio von 0.- EUR bis 1.- EUR) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäss den Regeln für die Änderung der Satzung gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 22 September 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um zweihundertfünfundfünfzigtausend fünfhundertachtzig Euros und siebenundsiebzig Cents (255.580,77 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen vierhundertsechszehntausend fünfhundertdreizehn Euros und nulleins Cents (2.481.513,01 EUR) auf zwei Millionen siebenhundertsebenunddreissigtausendunddreiundneunzig Euros und achtundsiebzig Cents (2.737.093,78 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zweiunddreissigtausendundfünfundneunzig Komma zweiundneunzig (32.095,92) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von zweiundzwanzig Millionen zweiundneunzigtausend neunhundertvierundneunzig Euros und nullacht Cents (22.092.994,08 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- zweihundertdreiundzwanzigtausend vierhundertvierundachtzig Komma fünfundachtzig (223.484,85) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zweihundertfünfundfünfzigtausend fünfhundertachtzig Euros und siebenundsiebzig Cents (255.580,77 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von zweiundzwanzig Millionen zweiundneunzigtausend neunhundertvierundneunzig Euros und nullacht Cents (22.092.994,08 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zwei Millionen siebenhundertsiebenunddreissigtausendunddreiundneunzig Euros und achtundsiebzig Cents (2.737.093,78 EUR), eingeteilt in zwei Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausend zweihundertzweiundfünfzig Komma sechsundneunzig (2.397.252,96) Manager-Aktien und dreihundertneununddreissigtausend achthundertvierzig Komma zweiundachtzig (339.840,82) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechstausend Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009, Relation GRE/2009/3469. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128766/93.

(090155276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme,
(anc. China Solar Photovoltaic S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNPV Solar Power S.A., Anc.: CHINA SOLAR PHOTOVOLTAÏC S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010030693/14.

(100027755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Fliesen Creativ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 26, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 147.949.

Erklärung

Der alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer der FLIESEN CREATIV S.à.r.l., Handelsregisternummer: B 147.949, L-6637 Wasserbillig,

Florian Lohmayr

erklärt, dass sein Wohnsitz am 26.11.2009 nach

L-6637 Wasserbillig, 26, Esplanade de la Moselle

verlegt worden ist.

Grevenmacher, den 19.01.2010.

Florian Lohmayr

Gesellschafter, Geschäftsführer

Référence de publication: 2010030462/17.

(100028280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

GWM Renewable Energy I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.462.

STATUTS

L'an deux mille dix. Le dix février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B149597,

ici représentée par Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GWM RENEWABLE ENERGY I S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société a encore pour objet toutes recherches, vérifications et mises à disposition d'informations de nature économique, financière, commerciale et autre dans le domaine des prestations de services de tiers effectués pour compte de clients de la société, la mise en place de services de monitoring de patrimoines ou autres valeurs matérielles, et

généralement toute autre opération ou activité permettant directement ou indirectement la réalisation de son objet social visant à aider ses clients à mieux surveiller et suivre l'évolution d'avoirs patrimoniaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Gabriele BARTOLUCCI, juriste, né à Luxembourg, le 9 juillet 1969, demeurant à L-1426 Luxembourg, 53, rue Henri Dunant;

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société anonyme EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES AND INFORMATION TECHNOLOGY S.A., en abrégé EASIT S.A., ayant son siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, R.C.S. Luxembourg numéro B107817.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2010. Relation: GRE/2010/607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010031038/145.

(100028362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.097.900,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.172.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of February.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 20,112,500.-, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.463 (the "Shareholder"), hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 10th, 2010, such proxy was signed by the proxy holder and the undersigned notary.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE BEL-AIR HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 176,900.-, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 2 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1414 of 10 July 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.172 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 10 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1948 dated 6 October 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To convert the one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares of the Company, currently having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares without indication of their nominal value, and to set the corporate capital of the Company at one hundred seventy-six thousand nine hundred Euro (EUR 176,900.-) divided into one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares, with no nominal value.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million nine hundred twenty-one thousand Euro (EUR 7,921,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred seventy-six thousand nine hundred Euro (EUR 176,900.-) to eight million ninety-seven thousand nine hundred Euro (EUR 8,097,900.-) by increasing the accounting par value of the shares by a contribution in kind of a claim held by the Shareholder against the Company.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to convert the one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares of the Company, currently having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares without indication of their nominal value and, consequently, to set the corporate capital of the Company at one hundred seventy-six thousand nine hundred Euro (EUR 176,900.-) divided into one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares with no indication of nominal value.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million nine hundred twenty-one thousand Euro (EUR 7,921,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred seventy-six thousand nine hundred Euro (EUR 176,900.-) to eight million ninety-seven thousand nine hundred Euro (EUR 8,097,900.-) by increasing the accounting par value of the one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) existing shares.

Payment

Thereupon has appeared Mr Manfred Müller prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder by virtue of a proxy given on February 10th, 2010.

The Shareholder declared to contribute in kind to the Company a shareholder's claim held by the Shareholder against the Company in an amount of seven million nine hundred twenty-one thousand Euro (EUR 7,921,000.-) (the "Claim") in

exchange of the increase of the accounting par value of the one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares. The contribution thus represents a value in the aggregate amount of seven million nine hundred twenty-one thousand Euro (EUR 7,921,000.-) and proof of the Shareholder's ownership of the Claim has been given to the undersigned notary.

The Shareholder further stated that the Claim is free of any pledge or lien or charge, as applicable, that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer and contribution of the Claim to the Company.

Proof of the implementation of such contribution results from a certificate given by the Company's management, issued on 10th February 2010. The aforesaid certificate, after signature ne varietur by the Shareholder's proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for purposes of filing with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at eight million ninety-seven thousand nine hundred Euro (EUR 8,097,900.-) represented by one thousand seven hundred sixty-nine (1,769) shares, with no indication of nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at four thousand two hundred Euro (EUR 4,200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 20.112.500,-, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.463 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M. Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 février 2010, laquelle procuration a été signée par le mandataire et le notaire soussigné.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE BEL-AIR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 176.900,-, dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1414 du 10 juillet 2007 et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.172 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1948 du 6 octobre 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion des mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales de la Société, ayant actuellement une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales sans indication de leur valeur nominale et fixation du capital social de la Société à cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 176.900,-) représenté par mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales sans indication de valeur nominale.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept millions neuf cent vingt et un mille euros (EUR 7.921.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 176.900,-) à huit millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 8.097.900,-) en augmentant le pair comptable des parts sociales par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé à l'encontre de la Société.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir les mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales de la Société, ayant actuellement une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales sans indication de leur valeur nominale et, en conséquence, de fixer le capital social de la Société à cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 176.900,-) représenté par mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions neuf cent vingt et un mille euros (EUR 7.921.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 176.900,-) à huit millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 8.097.900,-) en augmentant le pair comptable des mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales existantes.

Paiement

Ensuite M. Manfred Müller précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2010.

L'Associé a déclaré faire un apport en nature à la Société d'une créance d'associé détenue par l'Associé à l'encontre de la Société d'un montant de sept millions neuf cent vingt et un mille euros (EUR 7.921.000,-) (la «Créance») en échange de l'augmentation du pair comptable des mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales. L'apport représente donc une valeur d'un montant global de sept millions neuf cent vingt et un mille euros (EUR 7.921.000,-) et la preuve par l'Associé de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de la Créance, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport de la Créance à la Société. Preuve de la mise en œuvre de cet apport résulte d'un certificat donné par la gérance de la Société, émis le 10 février 2010. Ledit certificat, après signature ne varietur du mandataire de l'Associé et du notaire soussigné, restera annexé auprès du présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 8.097.900,-) représenté par mille sept cent soixante-neuf (1.769) parts sociales sans indication de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2010, Relation: LAC/2010/7585. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030470/157.

(100027891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 421.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of February.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 15 February 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 dated 1 December 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 11 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR571,375 (five hundred seventy-one thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR150,000 (one hundred fifty thousand euro) to an amount of EUR421,375 (four hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR571,375 (five hundred seventy-one thousand three hundred seventy-five euro) represented by 4,571 (four thousand five hundred seventy-one) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR150,000 (one hundred fifty thousand euro) to an amount of EUR421,375 (four hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) represented by 3,371 (three thousand three hundred seventy-one) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 3,371 (three thousand three hundred seventy-one) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR421,375 (four hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) represented by 3,371 (three thousand three hundred seventy-one) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 février 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142934, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 du 1 décembre 2008, modifié la dernière fois selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 11 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR571.375 (cinq cent soixante-et-onze mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) à un montant de EUR421.375 (quatre cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 1.200 (mille deux cent) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR571.375 (cinq cent soixante-et-onze mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 4.571 (quatre mille cinq cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR150.000 (cent cinquante mille euros) à un montant de EUR421.375 (quatre cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 3.371 (trois mille trois cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 1.200 (mille deux cent) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR150.000 (cent cinquante mille euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 3.371 (trois mille trois cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR421.375 (quatre cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 3.371 (trois mille trois cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7408. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030535/113.

(100027750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Josjha Software S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dexton Software Corporation S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.890.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Halkinvest België BVBA, with registered office at 9, Boulevard de France, bât A, 1420 Braine-L'Alleud, Belgium, Company number 0811.171.408,

here represented by Mr Philippe PONSARD, „ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 15, 2010.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole member, represented as stated here above, requests the undersigned notary to document that it is the sole member of Dexton Software Corporation S.à.r.l., a limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on December 16, 2008 by a deed received by Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 187 of January 28, 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B, under number 143890.

The sole member requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the company's denomination from Dexton Software Corporation S.ar.l. into JOSJHA SOFTWARE S.ar.l. and to amend consequently the first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"There exists a limited liability company under the name of JOSJHA SOFTWARE S.ar.l."

Second resolution

The sole member decides to transfer the registered office of the company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg.

Third resolution

The sole member decides to cancel the manager's categories.

Fourth resolution

The sole member decides to amend subsequently the article 11 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

"The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances."

Fifth resolution

Having been informed by Mr Guy HORNICK of his will to resign as manager of the company, the sole member hereby accepts his resignation and gives him discharge for the exercise of his mandate.

Sixth resolution

The sole member confirms the mandate, for an undetermined period, of Mr Gerrit Joseph (known as Jos) HALKUS as sole manager of the company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am siebzehnten Februar.

Vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Halkinvest België BVBA, mit Sitz in 9, Boulevard de France, bât A, 1420 Braine-L'Alleud, Belgium, Gesellschaftsnummer 0811.171.408,

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 15. Februar 2010.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten vier hiervor erwähnt, hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Dexton Software Corporation S.à.r.l., mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg ist, welche durch notarielle Urkunde vom 16. Dezember 2008 des Notars Carlo WERSANDT, mit Sitz in Luxemburg, gegründet wurde, und im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 187 vom 28. Januar 2009 veröffentlicht wurde, eingetragen im Handels - und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 143890.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Namen der Gesellschaft von Dexton Software Corporation S.à.r.l. in JOSJHA SOFTWARE S.à.r.l. abzuändern und beschließt Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

"Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung JOSJHA SOFTWARE S.à.r.l."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg nach 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxemburg, zu verlegen.

Dritte Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, die Kategorie von Geschäftsführern zu beseitigen.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Artikel 11 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch die Einzelunterschrift von einem Geschäftsführer zu führen.“

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Rücktritt des Geschäftsführers Herrn Guy HORNICK mit sofortiger Wirkung anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin bestätigt das Mandat, für unbestimmte Dauer, von Herrn Gerrit Joseph (bekannt als Jos) HALKUS, als alleiniger Geschäftsführer vom Gesellschaft.

Schätzung der kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparsent hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Ponsard, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2010. LAC/2010/7885. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010030522/112.

(100027895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

ProArtis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 33.771.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux février

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Halina LEANIUK, administratrice de société, née à Minsk (République de Biélorussie), le 26 septembre 1968, demeurant à B-2000 Anvers, Saucierstraat 4 (Belgique),

ici représentée par Monsieur Albert SEEN, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société "ProArtis S.A., SPF", une société anonyme, ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33771, (ci-après la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "EUROPOR HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 407 du 2 novembre 1990,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 446 du 10 novembre 1994, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "NIKALK HOLDING S.A.",

- en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 13 septembre 2001, et

- en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 21 février 2008, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en sa forme juridique actuelle ainsi que l'adoption de sa présente dénomination.

b) Que le capital social est fixé à deux cent seize mille euros (216.000,- EUR), représenté par deux cent seize (216) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

l) Que tous pouvoirs sont conférés à tout représentant légal de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, pour faire et signer tous actes et documents nécessaires auprès de toutes institutions et administrations en vue de la clôture définitive de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'Actionnaire Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN -J.SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/488. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée;

Junglinster, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010030532/64.

(100027745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

LoveArt S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 52.548.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Kim CLAESSENS, administratrice de société, née à Mortsels (Belgique), le 21 mars 1974, demeurant à B-2000 Anvers, Kronenburgstraat 27 /152 (Belgique),

ici représentée par Monsieur Albert SEEN, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société "LoveArt S.A., SPF" une société anonyme, ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52548, (ci-après la "Société"), a été constituée originellement sous la dénomination de "COEUR POUR BRETAGNE (CpB) S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, 642 du 16 décembre 1995,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 14 juin 2001,

- en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 12 février 2008, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en sa forme juridique actuelle ainsi que l'adoption de sa présente dénomination.

b) Que le capital social est fixé à cent cinquante-huit mille euros (158.000,- EUR), représenté par cent cinquante-huit (158) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

l) Que tous pouvoirs sont conférés à tout représentant légal de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, pour faire et signer tous actes et documents nécessaires auprès de toutes institutions et administrations en vue de la clôture définitive de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'Actionnaire Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/487. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010030537/61.

(100027787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Energhe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 135.070.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2009

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 août 2009:

1. Monsieur Piero ROSINA: administrateur de la Société;
2. Monsieur Antonio FASSINOTTI: administrateur de la Société.

Monsieur Massimiliano PAOLESCHI a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société. L'assemblée générale a décidé de remplacer Monsieur PAOLESCHI par Monsieur Bruno FERRONI, né le 18 avril 1955 à Rome (Italie) et demeurant à Via del Lago 13/1, 16011 Arenzano (Italie) et ceci pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 août 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Francesco LATINI comme Commissaire aux Comptes de la Société et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 août 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030874/21.

(100027840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) LaSalle French Investments, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.375,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2009

2) Optimum Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.712,

here represented by Cathy BLONDEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 11 January 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of "LIGHT INDUSTRIAL HOLDING" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B111 497, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 October 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 3 February 2006, number 250. The articles of incorporation were last amended on 30 December 2008, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 14 March 2009, number 562.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and fifty four thousand five hundred and fifty euro (1,154,550.-) so as to raise it from its current amount nine million seven thousand nine hundred and twenty five euro (EUR 9,007,925.-) up to ten million one hundred and sixty two thousand four hundred and seventy five euro (EUR 10,162,475.-) by the issue of forty six thousand one hundred and eighty two (46,182) class A Shares, each at a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The new class A Shares are subscribed by LaSalle French Investments, prenamed, and have been paid up by contribution in kind consisting of a claim of a total principal amount of one million two hundred and seventy thousand euro (EUR 1,270,000.-), which LaSalle French Investments, prenamed, has against the Company.

The total contribution of one million two hundred and seventy thousand euro (EUR 1,270,000.-) will be allocated as follows: (i) one million one hundred and fifty four thousand five hundred and fifty euro (1,154,550.-) will be allocated to the share capital of the Company and, (ii) one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty euro (EUR 115,450.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole partner of the Company decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at ten million one hundred and sixty two thousand four hundred and seventy five euro (EUR 10,162,475.-) represented by four hundred and six thousand four hundred and ninety nine (406,499) class A Shares (the holders thereof being referred to as "A Partners"), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and one (1) class B Share (the holder thereof being referred to as "B Partner"), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

1) LaSalle French Investments, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 41 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.375,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2009.

2) Optimum Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.712,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 janvier 2010.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de LIGHT INDUSTRIAL HOLDING (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.497, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 250, le 3 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 562 le 14 mars 2009.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.154.550,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de neuf millions sept mille neuf cent vingt cinq euros (EUR 9.007.925,-) jusqu'à dix millions cent soixante-deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 10.162.475,-) par l'émission de quarante-six mille cent quatre-vingt-deux (46.182) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales de classe A ont été souscrites par LaSalle French Investments, prénommée, et ont été payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total d'un million deux cent soixante-dix mille euros (EUR 1.270.000,-) que LaSalle French Investments, prénommée, détient à rencontre de la Société.

L'apport total d'un million deux cent soixante-dix mille euros (EUR 1.270.000,-) sera alloué de la façon suivante: (i) d'un million cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.154.550,-) sera alloué au capital social et (ii) cent quinze mille quatre cent cinquante euros (115.450,-) sera alloué au compte de prime d'émission.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5 (premier alinéa).

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à dix millions cent soixante-deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 10.162.475,-), représenté par quatre cent six mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (406.499) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de classe A" dont les détenteurs seront ci-après appelés "Associés A"), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et une (1) part sociale de Classe B (la "Part Sociale de classe B" dont le détenteur sera ci-après appelé "Associé B"), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-)."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des dites comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/805. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010030538/118.

(100027705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GPT Halverton S.à r.l.)**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 142.236.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57902 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010030579/13.

(100028081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 451.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.734.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 février 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Helena Stjernholm, avec adresse au 4, Birger Jarlsgatan, 11434 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de James Yates, avec adresse au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de Sandrine Anton, avec adresse au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination de Catherine Dessoy, avec adresse au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination de Shaun Johnston, avec adresse au 30-32, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031402/26.

(100028539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Lynton Group Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.416.

Les statuts coordonnés suivant l'acte no 57866 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010030583/12.

(100027858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Solano Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 108.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLANO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030587/11.

(100028177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Treveria Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030590/11.

(100028311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Real Estate Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 44.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030596/11.

(100027869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

MediaPolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 85.958.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 février 2010 que:

- la démission de Madame Céline Pignon, administrateur de classe A de la Société, avec effet au 24 février 2010, a été acceptée;
- la démission de Monsieur Carlo Schneider, administrateur de classe A de la Société, avec effet au 24 février 2010, a été acceptée;

- Monsieur Giannino Lardini, né à Milan (Italie) le 16 août 1952, avec adresse à Via Cavour 50, 20056 Grezzago (Italie), a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet au 24 février 2010, son mandat viendra à échéance en date du 28 janvier 2014; et

- Monsieur Alberto Rigotti a été désigné administrateur de classe A de la Société avec effet au 24 février 2010, son mandat viendra à échéance en date du 28 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031425/21.

(100028445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Altrimenti & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.460.

STATUTS

L'an deux mil dix, le douze février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Diego LO PICCOLO, gérant de société, né à Bassano del Grappa (Italie) le 18 mai 1952, demeurant au 2b, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg,

2) Monsieur Riccardo CAVALLIN, retraité, né à Padova (Italie) le 24 août 1942, demeurant au 28b, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

3) Monsieur Giorgio LIBOTTE, employé de banque, né à Terracina (LT)(Italie) le 4 août 1972, demeurant au 51, rue Albert 1^{er}, B-6780 Wolkrange (Belgique),

4) Monsieur Stéphane LE GOUEFF, avocat, né à Montréal (Canada) le 14 décembre 1958, demeurant au 1, rue de Namur, L-2211 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Diego LO PICCOLO prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 février 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la création et la gestion, au Grand-Duché de Luxembourg, d'un espace culturel multifonctionnel dans le but d'une part de promouvoir la connaissance de l'histoire, de la civilisation, des traditions et coutumes italiennes et, d'autre part de constituer un trait d'union avec la réalité luxembourgeoise afin de créer une juste alliance entre les deux cultures et de réaliser une intégration nécessaire, dans le respect des différences.

Il s'agira d'un lieu de culture à plusieurs facettes dont les différentes activités s'intègrent mutuellement.

Les activités décrites ci-dessous forment un ensemble indissociable.

- La société aura pour objet des activités culturelles telles que l'organisation d'événements
- culturels de tout genre, de formation, tant pour les enfants que pour les adultes.
- Dans ce contexte, la société aura en outre pour objet l'activité de librairie italienne et autres langues dont notamment la vente de livres mais également la vente de DVD, CD, CD-Rom et

Audio Livres ainsi que l'activité de papeterie.

Elle aura également l'activité de cafétéria, débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées, service de cuisine rapide ou de petite restauration avec consommation sur place ou de tout service traiteur avec plats à emporter ou livraison à domicile.

Elle aura également pour activité le services de traduction de toutes langues ainsi que le services de relecture et révision (editing et proofreading) de documents.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ALTRIMENTI & ASSOCIES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT SIX MILLE EUROS (86.000.- EUR) représenté par huit cent soixante (860) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Tout associé consent aux autres associés un droit de préemption, tout projet de transfert de parts sociales de la société par un ou plusieurs associés à des tiers est soumis à agrément préalable dans les conditions suivantes:

Tout projet de transfert des titres à des tiers de la société devra être notifié par écrit avec accusé de réception au(x) gérant(s) en indiquant l'identité du (des) candidat(s) cessionnaire(s), le nombre de parts sociales que le(s) cédant(s) se propose(nt) de céder et les conditions de la cession envisagée. Le ou les gérants soumettront cette notification aux autres associés qui disposeront d'un délai de vingt jours calendaires pour exercer leur droit de préemption. Tout associé se portant candidat acquéreur adressera au cédant et aux autres associés une notification d'acquiescer l'intégralité des parts sociales faisant l'objet du projet de cession aux prix et conditions de la cession envisagée.

Si plusieurs associés candidats acquéreurs exercent leur droit de préemption, chacun bénéficiera du nombre de parts calculé au prorata de sa propre participation dans le capital de la société par rapport à la participation de l'ensemble des candidats acquéreurs qui auront exercé leur droit de préemption.

Si un droit de préemption trouve ainsi à s'appliquer, la cession de l'intégralité des parts sociales concernées devra intervenir dans les quinze jours calendaires suivant l'expiration du délai d'exercice du droit de préemption, aux prix et conditions de la cession envisagée, contre remise des ordres de mouvements correspondants et de tous documents permettant de rendre le transfert opposable à la société et aux tiers.

L'exercice du droit de préemption par chacun des associés candidats acquéreurs ayant préempté devra porter sur l'intégralité des parts sociales faisant l'objet du projet de cession. A défaut, les associés candidats acquéreurs seront réputés avoir renoncé à l'exercice de leur droit de préemption.

La décision d'agrément ou non est prise par assemblée générale extraordinaire des associés dûment convoquée par les gérants (conseil de gérance), ce dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 pour les Assemblées générales extraordinaires des associés, la décision de l'assemblée générale des associés devra être notifiée au(x) cédant(s) dans un délai de deux mois suivants de la notification initiale. Un refus ne doit pas être motivé et n'est susceptible d'aucun recours.

A défaut de décision notifiée au(x) cédant(s) dans le délai prévu ci-avant, l'agrément à la cession est réputé acquis.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification de l'objet social et/ou des activités de la société (article 2 des statuts) ne pourront être prises qu'à l'unanimité des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Diego LO PICCOLO, préqualifié, déclare souscrire quatre cent cinquante (450) parts sociales et déclare les libérer comme suit:

- par un apport en espèces d'un montant de vingt cinq mille euros (Eur 25.000);
- par un apport en nature consistant en un fonds de commerce de librairie composé de ses livres et de son mobilier. L'ensemble de ces biens est mieux détaillé dans un inventaire qui restera ci-annexé.

Monsieur Diego LO PICCOLO déclare être le propriétaire de ces livres et de ce mobilier et que la valeur de ces biens est estimé à vingt mille euros (20.000.-EUR). L'estimation de cet apport à un montant de vingt mille euros (20.000.-EUR) est confirmée par les autres associés ici présents ou représentés.

Une copie de l'inventaire des livres daté du 12 janvier 2010, une copie de l'inventaire du mobilier ainsi que le rapport d'évaluation établi le 3 février 2010 par Monsieur Diego LO PICCOLO, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

2. Monsieur Riccardo CAVALLIN, préqualifié, déclare souscrire deux cents (200) parts sociales et déclare les libérer par un apport en espèces d'un montant de vingt mille euros (Eur 20.000);

3. Monsieur Giorgio LIBOTTE, préqualifié, déclare souscrire deux cents (200) parts sociales et déclare les libérer par un apport en espèces d'un montant de vingt mille euros (Eur 20.000);

4. Monsieur Stéphane LE GOUEFF, préqualifié, déclare souscrire dix (10) parts sociales et déclare les libérer par un apport en espèces d'un montant de mille euros (Eur 1.000).

TOTAL: Huit soixante parts sociales (860).

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées de sorte:

- que la somme de soixante six mille euros (66.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément,
- que les livres et le mobilier mieux décrits dans l'inventaire dont question ci-dessus est à la libre disposition de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 15, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg.
2. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Diego LO PICCOLO, préqualifié.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession des autorisations de commerce en bonnes et dues formes en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LO PICCOLO, R. CAVALLIN, G. LIBOTTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7117. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010030957/156.

(100028485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Real Estate Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030597/11.

(100027870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

F. Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

La Gérance

Référence de publication: 2010030619/11.

(100028201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Cuahtemoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 54.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cuahtemoc S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030620/11.

(100028195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

MGTS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.348.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MGTS Finance S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 114.348, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary formerly residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg dated 2 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 964 of 17 May 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21 of March 2006 by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1113 of 8 June 2006.

The meeting was presided by Maître Elisabeth Adam, avocat, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Maître Thierry Kauffman, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all fifteen million nine hundred and two thousand nine hundred and twenty-nine (15,902,929) shares, representing 100% of the issued share capital of the Company were duly represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Change with effect as of 1st January 2010 of the currency of the issued share capital of the Company from Euro to US Dollars, conversion of the current issued share capital of hundred and fifty-nine million twenty-nine thousand two hundred and ninety Euro (EUR 159,029,290) into two hundred and twenty-nine million ninety-seven thousand five hundred ninety-five US Dollars and seventeen cents (USD 229,097,595.17) at the exchange rate of 1,4406 being the Euro/ US Dollar conversion rate published by the European Central Bank on 1st January 2010 so that the issued share capital is fixed at two hundred and twenty-nine million ninety-seven thousand five hundred ninety US Dollars (USD 229,097,590) represented by twenty-two million nine hundred nine thousand seven hundred fifty-nine (22,909,759) shares of a nominal value of ten US Dollars (USD 10) and amendment of the nominal value per share from ten Euro (EUR 10) to ten US Dollars (USD 10); allocation of the balance of the existing capital to paid in surplus, if any.

Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

It was resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from Euro to US Dollars as of 1st January 2010, to convert the current issued share capital of hundred and fifty-nine million twenty-nine thousand two hundred and ninety Euro (EUR 159,029,290) into two hundred and twenty-nine million ninety-seven thousand five hundred ninety-five US Dollars and seventeen cents (USD 229,097,595.17) at the exchange rate of 1,4406 being the Euro/ US Dollar conversion rate published by the European Central Bank on 1st January 2010 so that the issued share capital is fixed at two hundred and twenty-nine million ninety-seven thousand five hundred ninety US Dollars (USD 229,097,590) represented by twenty-two million nine hundred nine thousand seven hundred fifty-nine (22,909,759) shares of a nominal value of ten US Dollars (USD 10), to amend the nominal value per share from 10 Euro (EUR 10) to 10 US Dollars (USD 10) and to allocate the balance consisting in 5 US Dollars and seventeen cents (5,17) to the share premium account.

Second resolution

As a result of the resolution hereabove, it was resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital, 1st paragraph.** The subscribed share capital is set at two hundred and twenty-nine million ninety-seven thousand five hundred ninety US Dollars (USD 229,097,590.-), represented by twenty-two million nine hundred nine thousand seven hundred fifty-nine (22,909,759) shares of a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de février.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MGTS Finance S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.348, constituée suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire anciennement de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 964 du 17 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 mars 2006 suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1113 du 8 juin 2006.

L'assemblée a été présidée par Maître Elisabeth Adam, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Thierry Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les quinze millions neuf cent deux mille neuf cent vingt-neuf (15.902.929) parts sociales, représentant 100% du capital social émis de la Société, étaient valablement représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, aucune obligation de justification des formalités de convocation n'étant requise.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous:

Ordre du jour

1. Changement avec effet à partir du 1^{er} janvier 2010 de la devise du capital social émis de la Société de l'Euro au Dollar des Etats-Unis, conversion du capital social émis actuel de cent cinquante-neuf millions vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 159.029.290) à deux cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis dix-sept centimes (USD 229.097.595,17) au taux de change de 1,4406, étant le taux de conversion EUR/USD officiel publié par la Banque Centrale Européenne en date du 1^{er} janvier 2010, de sorte que le capital social émis est fixé à deux cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 229.097.590) représenté par vingt-deux millions neuf cent neuf mille sept cent cinquante-neuf (22.909.759) actions ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10) chacune et modification de la valeur nominale par action de dix euros (EUR 10) à dix dollars des Etats-Unis (USD 10); affectation du solde du capital existant à la réserve extraordinaire, le cas échéant.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale des actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de changer, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2010, la devise du capital social émis de la Société de l'Euro au Dollar des Etats-Unis, de convertir le capital social émis actuel de cent cinquante-neuf millions vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 159.029.290) à deux cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis dix-sept centimes (USD 229.097.595,17) au taux de change de 1,4406, étant le taux de conversion EUR/USD officiel publié par la Banque Centrale Européenne en date du 1^{er} janvier 2010 de sorte que le capital social émis est fixé à deux cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 229.097.590) représenté par vingt-deux millions neuf cent neuf mille sept cent cinquante-neuf (22.909.759) actions ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10) chacune, de modifier la valeur nominale par action de dix euros (EUR 10) à dix dollars des Etats-Unis (USD 10) et d'affecter le solde du capital existant de cinq dollars des Etats-Unis dix-sept centimes à la réserve extraordinaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital, alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 229.097.590) représenté par vingt-deux millions neuf cent neuf mille sept cent cinquante-neuf (22.909.759) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

32579

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les parties comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom et domicile, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Adam, T. Kauffman, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. LAC/2010/8216. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031500/140.

(100029478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030625/9.

(100028091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Holfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.614.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLFIN S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030686/12.

(100027914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Caracol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.468.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARACOL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030687/12.

(100027915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Advanced Biological Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.240.

—
EXTRAIT

Monsieur Raymond F. SCHINAZI, né le 21 mars 1950 à Alexandrie (Egypte), demeurant à 2881 Peachtree Road NE, Unit 2204, Atlanta, 30303 GA, USA, a été désigné comme administrateur de la Société par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2007. Son mandat prendra fin à l'échéance de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

La société EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.396, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société ACCOFIN, Société Fiduciaire, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3, place Winston Churchill, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.492, par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juin 2008. Le mandat du commissaire aux comptes EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.à r.l. prendra fin à l'échéance de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Chalom SAYADA

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010031436/21.

(100028370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Coprosider International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.174.

—
Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COPROSIDER INTERNATIONAL S.A., (EN LIQUIDATION)

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010030689/12.

(100027922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.701.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030690/11.

(100027926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Priserco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 88.326.

—
L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRISERCO S.A.", ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.326,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1390 du 25 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme ADAM, employé privé, demeurant professionnellement à L-1527 Luxembourg, 10, rue du Maréchal Foch.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Conny WANTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1527 Luxembourg, 10, rue du Maréchal Foch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, prénommée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de 300.000,- EUR, pour passer de son montant actuel de 40.000,- EUR à 340.000,- EUR par l'émission de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à trois cent quarante mille Euros (340.000,- EUR), par la création de trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Vincent MARTET, né le 23 mars 1955 à Châteauneuf-sur-Cher, France, demeurant à CH-1196 Gland, Suisse, 1, Chemin de la Falaise, représenté par Madame Christelle LANGLOIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 10 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Vincent MARTET, représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante, dans les versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quarante mille Euros (340.000,- EUR), représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi."

Version anglaise:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at three hundred forty thousand Euro (340,000.- EUR) represented by three thousand four hundred (3,400) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Adam, Wantz, Langlois, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2010. Relation: LAC/2010/7365. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031498/85.

(100029298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Olyna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.481.

—
RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan et de l'affectation du résultat qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009, sous le numéro L090157645.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030691/13.

(100027746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme,
(anc. China Solar Photovoltaic S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNPV Solar Power S.A., Anc.: CHINA SOLAR PHOTOVOLTAÏC S.A.

FIDALUX S.A.

Le Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010030692/15.

(100027757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Stanley, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.031.

—
Extrait des décisions prises par l'associé en date du 22 janvier 2010

1. Monsieur Mark Tagliaferri, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5^e étage, 35 Portman Square, Londres, W1H 6LR, Royaume-Uni est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 22 janvier 2010.

2. Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 22 janvier 2010.

3. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de trois (3) à cinq (5).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour la Société

Russell Perchard

Un mandataire

Référence de publication: 2010031439/26.

(100028972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Impex International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.396.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPEX INTERNATIONAL S.A., (en liquidation)

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010030694/13.

(100027753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Impex International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.396.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPEX INTERNATIONAL S.A., (en liquidation)

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010030695/13.

(100027751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Impex International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPEX INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010030696/13.

(100027749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Inoracc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 25, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010030735/15.

(100028186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Impex International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPEX INTERNATIONAL S.A., (en liquidation)

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010030697/13.

(100027748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Pearl Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 87.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEARL AIR S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030698/11.

(100027747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Parapharmacie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 137.439.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010030699/13.

(100028084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Interlux Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.729.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07 mai 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société:

Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société:

La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143.377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

- L'adresse de Monsieur Christophe MIGNANI est désormais située au 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

- L'adresse de Monsieur Philippe LEROY est désormais située au 47 Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour INTERLUX ASSET S.A.
Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010030834/17.

(100027882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Coiffure Yvette S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 6, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 36.546.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010030700/13.

(100028083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Chrysalis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010030701/12.

(100028082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Luxfina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010030702/12.

(100028079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Puula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.587.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 15 janvier 2010 que:

- Le siège de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat;

- Madame Noëlla Antoine a démissionné de son poste de gérant de classe A de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênee (Belgique) et résidant professionnellement 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement du gérant de classe A démissionnaire avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010030852/17.

(100027707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TAGUS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030703/12.

(100027769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010030704/12.

(100027768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Quellhorst Minderhout S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 70.574.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUELLHORST MINDERHOUT S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010030705/12.

(100027766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 février 2010

Première résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

M. Antonio José Chalmique Chagas

M. Rufino Guilherme de Castro Goncalves Ribeiro

M. Pedro Miguel Cannes Velasco Mouzaco Dias,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Pour la Société TAGUS RE S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010030730/18.

(100028304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

EPREC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPREC Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010030706/12.

(100027765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Kingreal Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 66.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGREAL COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010030708/12.

(100027762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Maya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAYA INVEST S.A.

Christophe BLONDEAU / Nour Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030709/12.

(100027761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.494.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 février 2010 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

* Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

* Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

* Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss

* a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2015
Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Luxembourg, le 24 février 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010030833/18.

(100028023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SADOR LUXEMBOURG S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030710/12.

(100027760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Acertis, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.230.

Les comptes annuels pour la période allant du 12 août 2008 au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030711/12.

(100027759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Luna Bianca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.405.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet Comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010030713/14.

(100028158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

Est nommé nouvel administrateur:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur démissionnaire en date du 18 janvier 2010.

Monsieur Guy HORNICK continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010030837/16.

(100027970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Studio 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 139.615.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet Comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010030714/14.

(100028157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

In the year two thousand ten,

On the twenty-second February,

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "MyCab International", having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 97249, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on November 27, 2003, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1361 on December 22, 2003, modified by a deed of the undersigned notary, on October 20, 2009, published in the Mémorial C, number 2192 on November 10, 2009.

The extraordinary general meeting is opened at 10.00 a.m. by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Philippe GILAIN, employé privé, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine KAPP, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital in the amount of EUR 49,000.00 (forty-nine thousand euros) in order to raise it from its present amount of EUR 31,000.00 (thirty-one thousand euros) to the amount of EUR 80,000.00 (eighty thousand euros) by the issuance of 4,900,000 (four million nine hundred thousand) new shares without par value, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription of the 4,900,000 (four million nine hundred thousand) new shares by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office in 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 80,000.00 (eighty thousand euros) divided into 8,000,000 (eight million) shares without par value."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution.

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of EUR 49,000.00 (forty-nine thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.00 (thirty-one thousand euros) to the amount of EUR 80,000.00 (eighty thousand euros) by the creation and issuance of 4,900,000 (four million nine hundred thousand) new additional shares without par value, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Second resolution.

The extraordinary general meeting admits the sole existing shareholder LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office in 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong, to the subscription of the 4,900,000 (four million nine hundred thousand) new additional shares.

Subscription - Payment

Thereupon LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, prenamed, represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 29, 2010,

declares to subscribe the 4,900,000 (four million nine hundred thousand) new created shares without par value and declares to pay them up in full by cash by the amount of EUR 49,000.00 (forty-nine thousand euros).

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of EUR 49,000.00 (forty-nine thousand euros) corresponding to the increase of the corporate capital has been put at the free disposal of the company.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution.

As a result of the above taken resolution the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5., paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 80,000.00 (eighty thousand euros) divided into 8,000,000 (eight million) shares without par value.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.15 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le vingt-deux février,

Pardevant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "MyCab International", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 97249, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1361 du 22 décembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2192 du 10 novembre 2009.

La séance est ouverte à dix heures (10.00) sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe GILAIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 49.000,00 (quarante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 80.000,00 (quatre-vingt mille euros) par l'émission de 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, par la société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5., premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à EUR 80.000,00 (quatre-vingt mille euros) divisé en 8.000.000 (huit millions) actions sans désignation de valeur nominale."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 49.000,00 (quarante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 80.000,00 (quatre-vingt mille euros) par la création et l'émission de 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre l'associé unique existant, la société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong, à la souscription des 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille) actions nouvelles.

Souscription - Paiement.

Ensuite la société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, prénommée, représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 janvier 2010,

déclare souscrire les 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, et déclare les libérer entièrement par un paiement en espèces de EUR 49.000,00 (quarante-neuf mille euros).

La preuve a été rapportée au notaire instrumentaire que le montant de EUR 49.000,00 (quarante-neuf mille euros) correspondant à l'augmentation de capital social se trouve à la libre disposition de la société.

Ladite procuration restera après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution.

Suite à la résolution ci-avant adoptée, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante.

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à EUR 80.000,00 (quatre-vingt mille euros) divisé en 8.000.000 (huit millions) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quinze (10.15).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, P. GILAIN, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 23 février 2010. Relation: GRE/2010/641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 25 février 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010031482/148.

(100029164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

E.T.RE. S.A., Euro-Méditerranéenne de Tourisme Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.439.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration

- La démission de Monsieur José Angel CORDERO RICO, dirigeant d'entreprise, demeurant Narciso Monturiol Y Estarriol 7-9, E-46980 Paterna (Espagne) de son mandat d'administrateur de catégorie B est acceptée.

- Monsieur Carlos Isidro BELLO VINCENTE, dirigeant d'entreprise, demeurant Narciso Monturiol Y Estarriol 7-9, E-46980 Paterna (Espagne) a été coopté en tant qu'administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012

- Monsieur Alain CACOUB, a été nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur José Angel CORERO RICO, démissionnaire. Monsieur Alain CACOUB assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Le 30 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

POUR EURO-MEDITERRANEENNE DE TOURISME RESIDENTIEL S.A. en abrégé E.T.RE. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031420/20.

(100028516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.